

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 011-287/14/CC

■ Application du dispositif d'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnelle à tous les cadres d'emplois de Marseille Provence Métropole

DPRH 14/11630/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi « Mobilité » n° 2009-972 du 3 août 2009 a inséré, dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un article 76-1, qui a permis dans un premier temps aux collectivités territoriales de remplacer à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012, la notation par un « entretien professionnel ».

Marseille Provence Métropole a délibéré le 21 octobre 2011 (FCT 021-616/11/CC) pour expérimenter l'entretien professionnel auprès des agents appartenant aux cadres d'emplois des administrateurs et des attachés à compter de l'année 2012.

En 2013, MPM a fait le choix d'étendre l'expérimentation de l'évaluation professionnelle à l'ensemble des cadres d'emploi, dans l'attente d'un texte législatif précisant les modalités de pérennisation du dispositif de l'entretien professionnel à compter de 2013. Ce texte est paru en 2014. Il s'agit de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 qui prolonge cette expérimentation au titre des années 2013 et 2014. Elle fixe également la pérennisation de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation à compter de l'année 2015. Par conséquent, il convient de revenir devant le Conseil Communautaire pour décider de la prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2014 pour l'ensemble des cadres d'emplois de Marseille Provence Métropole avant sa généralisation en 2015.

Il est rappelé que le Conseil de Communauté ne peut ni modifier les modalités d'organisation de l'entretien professionnel, fixées dans le décret n° 201-716 du 29 juin 2010, ni établir les critères d'évaluation, qui relèvent de la compétence de l'autorité territoriale, après avis consultatif du Comité Technique Paritaire.

Il est précisé que l'expérimentation concerne tous les fonctionnaires réglementairement soumis à la notation. De plus, Marseille Provence Métropole fait le choix d'évaluer également les agents non titulaires sur poste permanent quelle que soit la nature de leur engagement (Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée).

Il convient de noter que les critères d'évaluation restent inchangés et sont ceux qui ont été soumis au Comité Technique Paritaire (CTP) du 29 septembre 2011.

La valeur professionnelle, telle qu'elle sera appréciée au cours de l'entretien, sera prise en compte, notamment pour le parcours professionnel de l'agent, son déroulement de carrière (avancement, promotion interne...) ainsi que, le cas échéant, la détermination de la part modulable liée à la manière de servir, du régime indemnitaire des agents.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 76-1 ;
- Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- La circulaire du 6 août 2010 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein des collectivités territoriales ;
- La circulaire du 4 mars 2013 portant sur la poursuite de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel dans la Fonction Publique Territoriale.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'expérimentation de la procédure d'évaluation constitue un élément de modernisation et de management de la gestion du personnel ;
- Que ce dispositif peut concerner l'ensemble des cadres d'emplois des filières représentées au sein de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la poursuite à titre expérimental du principe de l'entretien professionnel d'évaluation, en lieu et place de la notation, jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2 :

Est approuvée la mise en œuvre de l'entretien professionnel d'évaluation annuel à titre expérimental à l'ensemble des agents de Marseille Provence Métropole, titulaires et non titulaires recrutés sur un emploi permanent.

Article 3 :

Le bilan annuel de cette expérimentation fera l'objet d'un point d'information au Comité Technique.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014